

Etiez-vous adhérent de la 2Fopen 06 l'année dernière ?

☐ NON ☐ OUI, indiquer l'année de 1ère inscription : _____ et le n° adhérent : _____ 2F

NOM (en majuscules) :

PRÉNOM :

Sexe ☐

Date de naissance / ____ / ____ / ____ /

A compléter pour les nouvelles adhésions ainsi que pour les changements de coordonnées :

Domicile N° et rue (ou lieu-dit) :

.....

.....

CODE POSTAL : VILLE (en majuscules) :

TÉLÉPHONE : PORTABLE :

EMAIL :

PROFESSION et fonction exacte (pour statistiques MJS et validation compétitions Golf AGACECA)

.....

☐ Actif ☐ Retraité

Nom et adresse de l'établissement d'exercice ou avant la retraite :

.....

Activité(s) pratiquée(s) :

☐ Football, ☐ Gym d'entretien, ☐ Pétanque, ☐ Tennis de table, ☐ Volleyball, ☐ Yoga, ☐ Golf (N° licence FFG : _____ index : _____),

☐ Autres :

Montant de la cotisation :

ADULTE (pour toutes catégories socio-professionnelles)

☐ 55 € = 42 € 2Fopen + 9 € CD06 + 4 € AS

Membre Jeune (moins de 18 ans, étudiant ou demandeur d'emploi)

☐ 40 € = 27 € 2Fopen + 9 € CD06 + 4 € AS

Enfant moins de 6 ans

☐ 23 € = 10 € 2Fopen + 9 € CD06 + 4 € AS

Licence temporaire :

☐ 11 € : Du / / au / / (Maximum 2 nuits consécutives renouvelable 2 fois)

☐ 34 € : Licence de printemps (1^{ère} prise de licence au 01/04/2027 - 21 € 2Fopen + 9 € CD06 + 4 € AS)

Assurance :

☐ 15,57 € : Assurance optionnelle IA Sport +

☐ -2,50 € : Je souhaite renoncer à l'assurance individuelle accident (IDC)

☐ Je souhaite souscrire la garantie « I.A.Sport+ » qui se cumule en cas d'accident corporel, à la garantie assurance individuelle accident (IDC). J'ai bien noté que la garantie I.A. Sport+ serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de la période de validité de ma licence.

☐ J'ai noté que ma prise de licence donne l'autorisation à la 2FOPEN d'utiliser, pour la gestion de ses licenciés, les données personnelles ci-dessus et j'ai pris note que je pourrai à tout moment exercer mon droit de regard sur elles.

La 2FOPEN peut être amenée à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies vous représentant, réalisées pendant des activités ou des séjours. Si vous vous y opposez, cochez la case ☐

☐ J'ai noté que ma prise de licence vaut acceptation de l'abonnement au bulletin d'information électronique de la 2FOPEN et j'ai pris note que je pourrai à tout moment m'en désabonner.

Envoyez, à la personne indiquée ci-dessous, cette fiche complétée ainsi que le règlement correspondant

Je règle ma cotisation (suivant mon lieu de résidence, voir carte des AS sur le site www.2fopenjs06.fr) à l'association de localité :

☐ ASEC (Cannes, Antibes & environs) : Alain Grava, alain.grava@laposte.net (1966 chemin de Saint Claude, villa 107, 06600 Antibes)

☐ ASEGE (Grasse & environs) : Pierre Moraux, pierre.moraux@orange.fr

☐ ASENE (Nice & environs) : Daniel SUBRA (secrétaire), dsubra@hotmail.fr

J'atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance.

Fait à :

Le :

Signature :

INFORMATIONS ASSURANCE MAIF

La Fédération Française Omnisports des Personnels de l'Éducation Nationale a souscrit auprès de la MAIF, un contrat d'assurance des Risques Autres que les Véhicules à Moteur (RAQVAM), afin de garantir par le biais de la licence, les activités organisées tant par la Fédération que par ses structures qui lui sont affiliées.

Au cours de votre pratique d'activités physiques et sportives, vous encourez deux risques : celui d'être responsable d'un accident et celui d'en être victime. Par le biais de votre licence, vous possédez à cet effet une assurance fédérale en trois volets :

- **Assurance de responsabilité civile**
- **Assurance défense recours**
- **Assurance Individuelle accident (IDC)**

Assurance de Responsabilité Civile : Si vous êtes reconnu(e) responsable, la MAIF prend en charge l'indemnisation de la victime. Cette garantie de responsabilité vous est acquise automatiquement avec votre licence (conformément à l'Article 1321-1 du Code du Sport). Elle couvre les dommages corporels causés aux tiers (y compris les autres licenciés 2FOPEN), les dommages matériels et les dommages immatériels consécutifs à un accident.

Assurance Défense Recours : Cette garantie, d'ordre juridique, est incluse dans votre licence. Elle s'exerce la plupart du temps, dans le cadre des dommages garantis et comporte la défense pénale. La MAIF prend en charge les frais de défense de l'assuré à concurrence d'une somme généralement précisée aux conditions particulières. En aucun cas l'amende infligée à l'assuré ne peut être garantie si ce dernier est condamné par les tribunaux devant lesquels il est cité. Le recours contre le responsable : la MAIF exerce à ses frais pour le compte de son assuré, le recours contre le responsable de l'accident ; ce recours étant fait soit amiablement soit judiciairement.

Assurance Indemnisation des dommages corporels : Cette garantie strictement personnelle, vous permet de bénéficier de capitaux spécifiques en cas de dommages corporels d'origine accidentelle (ITT, invalidité permanente, décès, compléments en cas de frais médicaux...). La 2FOPEN vous donne par ailleurs (conformément à l'Article 1321-6 du Code du Sport), la faculté de souscrire des capitaux plus élevés en fonction de vos besoins personnels (en prenant l'Option IA Sport+). La licence 2FOPEN inclut une part assurance IDC à laquelle vous pouvez renoncer au moment de la prise de licence.

Certificat médical

Nouvelle adhésion ou renouvellement après interruption : joindre **obligatoirement** un certificat médical.

Autre cas : Si le certificat médical est daté en 2022 en joindre un nouveau a/c du 01/09/2026. Dans l'intervalle, l'attestation questionnaire de santé (QS-Sport) doit être remplie et signée.